



Nancy, le 09 novembre 2018

La rectrice de la région académique
Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités

à

Madame et Messieurs les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré

Mesdames et Messieurs les directeurs
de CIO

Division des
personnels
d'enseignement du
2nd degré,
d'éducation et des
psychologues

Dossier suivi par
Madame Lauren
DAURES
Téléphone
03 83 86 21 66
Courriel
lauren.daures
@ac-nancy-metz.fr

Chef de division
Alain SCHUMENG

2 rue Philippe de
Gueldres
CO n° 30013
54035 NANCY
Cedex
Standard
03.83.86.20.20

Objet : Mouvement inter académique des personnels d'enseignement du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale titulaires et stagiaires – rentrée 2019

Référence : Arrêté rectoral du 09 novembre 2018

Je vous demande de bien vouloir attirer l'attention des personnels d'enseignement du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale placés sous votre autorité sur la publication au BOEN spécial n°5 du 08 novembre 2018, de l'arrêté et des notes de service du 07 novembre 2018 relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2019.

Le dépôt des candidatures s'effectue dans l'application I-PROF (menu SERVICES- choix SIAM) du jeudi 15 novembre à 12 heures au 04 décembre 2018 à 18 heures inclus pour le mouvement général comme pour le mouvement spécifique national.

I – MOUVEMENT GÉNÉRAL

J'attire tout particulièrement votre attention sur le chapitre II-1 des notes de service ministérielles énumérant les personnels qui doivent **obligatoirement** participer au mouvement inter-académique.

Je vous informe en outre que les agents sollicitant un changement d'académie et qui souhaitent bénéficier d'une bonification au titre du handicap, doivent retirer un dossier auprès du secrétariat du médecin conseiller technique du recteur – Tél. 03.83.86.21.02. Ce dossier sera retourné, dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires, au service médical du rectorat le 10 décembre 2018 au plus tard.

II – MOUVEMENT SPÉCIFIQUE NATIONAL

Les candidats à des postes offerts dans le cadre du mouvement spécifique national devront se reporter au chapitre II-6 et à l'annexe III de la note de service n°2018-130 du 07 novembre 2018 afin de se conformer aux modalités particulières de dépôt des candidatures pour ce type de postes.

Il est recommandé aux candidats de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité, pour un entretien, et de lui transmettre un exemplaire de leur dossier de candidature.

Florence ROBINE

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général d'académie

François BOHN

PJ : Calendrier des opérations du mouvement inter académique.

**CALENDRIER DES OPERATIONS
DU MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2019**

15 novembre 2018 (12 heures) au 04 décembre 2018 (18 heures)	Saisie des vœux sur I-prof SIAM
05 décembre 2018	Envoi des formulaires de confirmation de demande de mutation aux établissements
10 décembre 2018	Date limite de dépôt des dossiers de demande de bonification au titre du handicap
12 décembre 2018	Date limite de retour au rectorat des formulaires de confirmation de demande de mutation signés et accompagnés des pièces justificatives
15 janvier 2019	Affichage sur I-prof SIAM des barèmes calculés par l'administration
22, 23, et 24 janvier 2019	Réunion des groupes de travail académiques et affichage des barèmes date limite de réception par la DPE des demandes de modification de vœu ou de correction de barème : la veille de chaque groupe de travail*
25 janvier 2019 (16 heures)	Fin de l'affichage des barèmes et date limite de réception des demandes de correction des barèmes rectifiés

***Dates prévisionnelles des groupes de travail :**

22 janvier 2019 : groupe de travail certifiés / agrégés

23 janvier 2019 : groupes de travail CPE / PLP

24 janvier 2019 : groupe de travail Psy-EN, groupe de travail PEPS